

INCORPORÉE EN L'ANNÉE 1900

No. 2001

\$ 500

La Banque Provinciale du Canada

CERTIFICAT DE DEPOT

A trois mois de cette date, La Banque Provinciale du Canada remboursera a

na P. Jean de Montreal ou a son ordre sur délivrance
des présentes, vingt cents Dollars

deposés ce jour, avec intérêt sur ce montant payable aux taux et conditions ci-après énoncés
Trois pour cent (3%) d'intérêt par année sera payé pour le terme des présentes,
Trois et demi pour cent (3½%) d'intérêt par année, à compter de ce jour sera payé si ce dépôt est
continu sans interruption pour le terme des présentes et du semestre suivant,
Quatre pour cent (4%) d'intérêt par année à compter de ce jour, sera payé si ce dépôt est continu
sans interruption pour le terme des présentes et au moins pour celui des deux semestres suivants.
A l'expiration du terme des présentes et de chaque semestre subséquent, ce contrat de dépôt sera
censé être continué par le déposant pour le semestre suivant à moins que le dit déposant ne notifie la
Banque par écrit, à son bureau principal, à Montréal, de son intention de retirer ce dépôt, et ce au
moins huit jours avant l'expiration du terme des présentes ou du semestre alors courant.
Nonobstant les conditions ci-dessus, le déposant pourra en aucun temps retirer tel dépôt après
l'avis préalable ci-dessus mentionné, mais dans ce cas aucun intérêt ne sera payé pour toute fraction
d'un terme des présentes ou d'un semestre non entièrement écoulé.
La Banque pourra rembourser ce dépôt à l'expiration du terme des présentes et de chaque
semestre subséquent.

Payé a Montreal ce neuvième jour du mois de Mai l'an 1924

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

FAC-SIMILE

DEPARTEMENT SPECIAL D'EPARGNE

LE MEILLEUR
CHARBON DUR EST LE

DIAMANT NOIR

ET LE MEILLEUR
CHARBON A VAPEUR EST LE

DOMINION COAL CO

J. O. LABRECQUE & CIE, 141 RUE WOLFE